La Société Nationale des Chemins de fer belges fait don à l'armée de deux trains sanitaires

gner de l'intérêt qu'elle porte à l'artion très moderne, et composés cha-

1 fourgon-cuisine; 5 voitures pour transport de blessés

courses;

1 voiture pour le personnel du S. S.

A. du train;

1 fourgon pour le transport des effets des blessés et pour le personnel de conduite du train.

S.N.C.F.B. avait convié les re presentants de la presse à assister, de Malines, à la remise au lieutenant général Denis, ministre de la Défense de Maines, à la remise au hessenant sais, ou de naire face, non seulement général Denis, ministre de la Défense là des intempéries extraordinaires, mais Nationale, de ces deux rames sani- au trafic abandonné par les canaux taires modèles.

Le ministre était accompagné du général Michiels, chef d'état-major genéral, et de nombigux autres officiers généraux et supérieurs.

Une délégation des cheminots de la guerre 1914-18, avec bannière, était présente à la cérémonie, ainsi que de hautes personnalités de la S.N.C.F.B., et notamment MM. Verkeyen et Baumans. En remettant à l'armée le généreux

En remettant à l'armée le généreux et utile présent, le directeur général La Vie Militaire Rulot déclara notamment:

- Les hommes de notre génération auront eu le triste privilège de connaitre deux guerres.

Vous vanez, M. le Ministre, de prendre le salut d'une délégation des cheminots de la guerre 1914-18. Vous retrouverez les cheminots de 1940 parells à ceux que vous avez eus sous vos ordres pendant la guerre

L'effort que nous avons exigé d'eux depuis le premier septembre de l'an-née dernière est inimaginable.

"Je salue la présence ici du général Michiels, chef d'état-major général de notre armée.

La S.N.C.F.B. offre aujourd'hui à l'armée deux rames sanitaires modèles auxquelles les cheminots de notre atelier central de Louvain ont travaillé avec amour, parce qu'elles sont appeléss à rendre moins douloureuses les épreuves qui attendent peut-être nos soldats.

Je dois des félicitations à tous mes collaborateurs qui ont conçu et exècuté l'aménagement de ces rames. Je veux dire ici un remerciement particulier au colonel-médecin Riga, qui nous a assistés de ses conseils précieux

Nous souhaitons de tout cœur que ces rames sanitaires ne servent ja

En vous en faisant remise, M le Ministre, je m'imagine que l'une d'elles est baptisée «Flandre» et que l'autre Ministre, je m'imagine que l'une d'elles est baptisée « Flandre » et que l'autre porte le nom de « Wallonie ». Ainst, tout le réseau, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, vous apporterait sa sympathie pour l'armée et ses vœux fervents pour que nos soldats, achevant courageusement jusqu'au bout leur garde du territoire, préservent notre chère Patrie des horreurs de la guerre. »

Nouvelles Parlementaires

LES SENATEURS CATHOLIQUES ET LES REQUISITIONS

Elle reste cependant favorable à tine modification de la loi p tions à venir.

LES LOIS SOCIALES La Commission sénatoriale du Tra

vall et de la Prévoyance sociale a pour-sulvi jeudi matin l'examen de la pro-position de M. Van Roosbroeck, ten-dant à élargir la compétence des juri-dictions prud'hommales. M. Corneille Mertens a été nommé

M. Cornelle Mertens a etc nomme rapporteur de la proposition de loi Jauniaux, qui a pour but de faire oc-troyer une allocation complémentaire de pension aux anciens salariés béné-ficiaires d'une majoration gratuite de rente de vieillesse, en application de la loi du 15 décembre 1927.

IMPORTANTE REUNION

Le groupe socialiste de la Chambre jeudi matin, sous la prési

a dendere jedad mann, sous le presidence de M. Fischer.
M. De Bruyn a été autorisé à interpeller le gouvernement sur la situation du personnel de l'Etat.
Des communications ont été faites

sur le travail parlementaire. Il en ré-sulte que certaines interpe'lations se-ront jointes à la discussion du projet sur la défense des institutions natio-

sur la défense des institutions nationales.

M. Brunet a fait rapport au groupe sur ce projet. Il est d'avis qu'on a fait un emploi abusif de l'arrêté-loi de 1916, mais que, d'autre part, le gouvernament doit être armé d'urgence pour le transport de la viande abattue; rouleaux compresseurs; camions atue; seurs et balayeurs.

En conséquence, toutes les autos, modifications de l'arrête pour le transport de la viande abattue; rouleaux compresseurs; camions arrounes de la viande abattue; les autos, modifications de l'arrête les autos de la viande abattue; l'arrête les autos de l'arrête un emploi abusif de l'arrete-101 de 1916, mais que, d'autre part, le gouver-nament doit être armé d'urgence pour défendre le pays contre les entreprises

Les membres socialistes présente-ront des amendements à la Commis-sion spéciale de la Chambre. Samendements visent à punir les indi-vidus, et non pas à dissoudre les asso-ciations.

M. Brunet a conclu que les socialis-

A. Brunet à concu que les socialis-les doivent voter le projet. Le groupe a également décléé de de-mander que la proposition Hubin, sur le régime de la presse en Belgique, fasse l'objet d'un débat distinct.

DES SENATEURS DANS LES CANTONNEMENTS MILITAIRES

Une délégation de la commission sé natoriale de la Défense nationale vi-sitera, demain vendredi, des cantonnements de la région du Luxembourg.

La moyenne journalière pour la semaine correspondante de 1939 était de cabinet du ministre.

La Société Nationale des Chemins - A cette allocution, le ministre de la ... Pour que l'avant résiste, îl faut de fer belges a voulu, dans un domaine particulièrement humanitaire, témoi- de l'armée, par un éloge et des remer- de l'arrière, c'est, pour une bonne ciements à l'adresse de tout le per- part, le réseau ferré : s'il le faut, j'en mée. C'est dans cet esprit qu'elle lui sonnel des chemins de fer. Il rappela ai la certitude, il tiendra. Sa prépa-a fait don de deux trains sanitaires le zèle déployé par les cheminots au ration est poussée aussi loin que pos-en matériel métallique, de construc-cours de la guerre mondiale et salua sible, son développement et sa densité,

le grand patriote que fut M. Urmetz.

« Je suis heureux, dit le Ministre, d'avoir l'occasion de remercier tout le personnel de la S.N.C.F.B. pour l'ef.

nel, aiguillonnés par leur patriotisme. fort particul's rement dur qu'il a dû en font un élément capital, tant pour fournir depuis le début de la mobili-sation pour satisfaire, parfois dans des conditions difficiles, aux besoins de cuistence était attaquée. l'armée.

 Les facultés d'adaptation de notre réssau sont étonnantes. Qu'il s'agisse de parer au danger aérien, par une feudi matin, dans son atelier cen rai défense passive organisée dans les détails, ou de faire face, non seulement gelés et les routes transformées en patinoires, on retrouve à leur poste les hommes du rail, dirigeants et exé-cutan's, à la tâche nuit et jour pour résoudre toutes les difficultés.

» Quelle que soit la situation où les événements placeront le réseau, ce que nous en connaissons nous est un gage qu'il répondra à sa mission.

DES CONGES EXCEPTIONNELS POUR LES PETITS COMMERÇANTS

Le Département de la Défense natio-nale étudie en ce moment la possibi-lité d'accorder un congé exceptionnel de huit jours, y compris le congé de détente, aux petits commerçants, petita artisans, petits industriels, voya-geurs de commerce, etc., de façon à leur permettre de veiller à la bonne marche de leurs affaires.

LA DEMOBILISATION DES G.V.C. A l'heure actuelle, 50 p. c. environ du personnel des unités de garde-voies de communications, mobilisés lors de la phase D, en janvier dernier, ont été

renvoyés dans leurs foyers. Le ministre de la Défense nationale vient de déclarer que, pour des raisons militaires, il n'est pas possible de pro-céder à une démobilisation plus éten-due des G.V.C.

L'APPEL SOUS LES ARMES DE LA CLASSE 1940

Nous avons dit que le ministre de a Défense nationale avait été amen la Detense nationale avait été amené à appeler sous les armes, plus tôt qu'il n'avait été initialement convenu, les miliciens de la classe 1940. A la date du 29 février, peu d'hommes de cette levée restaient encore à appeler.

LES DENTISTES SOUS-LIEUTENANTS DE RESERVE

Jusqu'à present, il n'y a pas eu d'au-tre nomination au grade de sous-lieutenant de réserve stomatologiste.

LA CARRIERE DES OFFICIERS DE RESERVE

Il résulte de renseignements officiels qu'un officier de réserve ayant renoncé l'avancement peut, dans la suite, re prendre ses droits et son ancienneté Cette question a, en tout cas, été résolue favorablement en ce qui con-cerne l'avancement, pour les lieute-nants candidats au grade de capitaine. Toutefois, la question du rappel d'an-

feudi matin sous la présidence de M.

Jos. Declercq, et en présence de M.
Pierlot, Premier ministre, pour examiner l'éventualité du vote à émettre sur la proposition Demets, modifiant la loi sur les réquisitions militaires.

Après une discussion approfondie de la question, la droite a estimé, à l'unanimité, ne pouvoir émettre un vote affirmatif, eu égard à la situation financière, la totalité des ressources devant être réservées à des dépenses capitales d'intérêt général.

Elle reste cependant favorable à une

LES CONGES AGRICOLES

Pendant les trois premiers mois de mobilisation, le ministre de l'agriculture a reçu environ 83,000 deman-des de congé ou de libération, éma-nant soit d'agriculteurs, soit de per-sonnes travaillant pour l'agriculture. Pendant la même période, environ 4,000 congés agricoles d'une durée de 15 jours ont été accordés par le ministère de la Défense nationale.

L'ASSEMBLEE DES INTERNES AUX PAYS-BAS

AUX PAYS-BAS

La Fédération Nationale des Militaires Belges Internés aux Pays-Bas invite cordialement tous les ex-internés à assister à l'assemblée trimestrielle statutaire qui se tiendra dimanche 3 mars, à 10 heures du matin, au local: 172, rue de Laeken (Coux de Tilmont) (Cour de Tilmont).

L'ACHAT DES VEHICULES AUTOMOBILES POUR L'ARMEE

Un arrêté ministériel vient de déci er la réquisition en propriété à la der la réquisition en propriété, à la date du 1er mars 1940, de tous les véhi-cules automobiles encore réquisitionnés en location, à l'exception des véhicules suivants : autobus et autocars; ca

tos et remorques réquisitionnées jus-qu'ici en location, de quelques catégo-ries, genres, marques, type ou années, autres que ceux cités ci-dessus, seront, à partir du 1er mars 1940, considérés comme appartenant définitivement à l'armée.

Des convocations pour règlements se-ront envoyées par les autorités mili-taires aux propriétaires intéressés.

Le chômage en Belgique

Au cours de la semaine du 19-2-40 au Au cours de la semante du 19-2-40 du 24-2-40, la moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés a été de 213.483 unités, contre 230,322 pour la semaine précédente, soit une diminu-tion de 16.839 unités ou 7.31 p. c.

Le prix du charbon va être augmen-té. Dès qu'aura été rapporté — et la mesure est imminente — l'arrêté par lequel M. Sap interdisait une nouvelle hausse du prix des charbons, celui-ci sera augmenté de 4 francs à la tonne.

UNE CONFERENCE **DE Me HENRY**

La législation bancaire

A l'invitation de la Section d'économie politique de la Chambre de Commerce de Bruxelles, Me Henry, avocat à la Cour d'appel, y a donné une conférence particulièrement intéressante sur la législation bancaire.

En 1934, a dit le conférencier, le législateur s'est rendu compte qu'il des deux rames, qui se distinguent, au premier coup d'œil, par une installa-tion claire et aérée, ainsi que par un caire, mais, dans la législation qui est intervenue, on s'est écarté des usages xistants, qui auraient pu servir com-

Après ce discours eut lieu la visite

équipement perfectionné et rationnel

C'est un cadeau princier dont l'armée et la donatrice doivent être fières.

L'aménagement de ces voitures

été exécuté dans les ateliers de Lou-

fournis par les Services de l'armée.

Le fourgon-cuisine est aménage pour

magasin à provisions, ce véhicule com-

prend la cuisine, munie d'une cuisi-nière, de deux cuves de 150 litres

nière, de deux cuves de 150 litres, d'armoires, d'éviers et même de dis-

est annexée une volture de 2e et 36

classés pour le transport du personnel s'occupant spécialement des blessés, tandis que le deuxième fourgon est

réservé plus spécialement au person-

nel chargé de la surveillance de la marche du train.

La matinée se termina par une tour

née d'inspection dans les ateliers de montage où s'alignent d'interminables

montage où s'alignent d'interminables séries de cuisines roulantes montées

sur pneumatiques et achevées avec un

soin et une coquetterie qui appellent

Le travail accompli dans ces halls où monte la symphonie magistrale et

nuancée des foreuses, des tours et des

chalumeaux, tient du prodige, et la visite valait d'être faite pour les jour-nalistes autant que pour les techni-

Une manifestation

patriotique à Eupen

(De notre correspondant particulier.)

M. Mathieu, gouverneur de la province, s'est déroulée jeudi soir à Eupen en présence d'une assistance particu-lièrement choisie, nombreuse et en-

Après un brillant concert donné par

Avant la représentation, le général de Krahe, accompagné des personna-lités invitées, s'est rendu au cimetlère

communal pour y déposer une cou-

ronne au monument aux morts. Une

réception fut donnée ensuite dans les salons du commissariat d'arrondisse-ment par le baron de Grand Ry, com-

Nous avons noté parmi les person

tre Zimmermann, le colonel Mersch

des membres du Comité local de l'Œu-

Belle et consolante soirée patriotique

dont on gardera longtemps le souve-nir et qui laissera un bénéfice appré-c able au Comité local de l'Œuvre Eli-

Fermeture prochaine

des trontieres

germano-belge

et germano-hollandaise

De source autorisée, on apprend que

les frontières germano-belge et germano-hollandaise seront fermées à dater du 15 mars prochain.

Des habitants de la région eupenoise qui s'étaient présentés, il y a quelques jours, à la police d'Aix-la-Chapelle, afin d'obtenir le laisser-passer régial présentés presentés processer de comme com-

passer spécial nécessaire comme com-

plément à la carte frontalière, se sont vu refuser ce document, sous prétexte que cela ne valait plus la peine, attendu la prochaine fermeture des

Le régime des cartes frontalières sera supprimé totalement par le Reich

Les boulangers d'Alx-la-Chapelle doivent s'approvisionner pour

trois mois

A Aix-la-Chapelle, les boulangers de

a ville et des environs ont reçu l'orare de s'approvisionner en farine pour

ore de s'approvisionner en narme pour tine durée de trois mois. D'après cer-taines indications, cette mesure est prise du fait qu'on prévoit de sérieu-ses difficultés de transport, qui entra-veraient le ravitaillement réguller.

Le prix du charbon

du 15 mars.

de Commerce

communaux et provinciaux, etc

sabeth.

missaire d'arrondissement adjoint,

'Avenir » en allemand.

Eupen, 29 février.

tribution d'eau.

l'admiration

clens.

Que reproche-t-on à la loi bancaire? Que l'inscription sur les listes de la Commission bancaire est une simple formalité excluant toute ga-rantie véritable. Que le capital exigé vain, selon les désirs du service com-pétent de l'armée; les brancards avec literies et les ustensiles divers on êté pour les banques est trop faible pour constituer une garantie appréciable des dépôts. Que l'obligation d'investir la réserve en fonds d'Etat est inopépermettre le ravitaillement, en cours de route, de 300 personnes. Outre le rante, la réserve étant beaucoup trop netite. Que le contrôle manque d'objectivité ou, en tout cas, d'efficacité, puisque la Commission bancaire n'a pas de moyen de pression directe sur les établissements soumit à son obé-Les voitures sanitaires peuvent transporter chacune 30 blesses cou-ches, et à ess cinq voitures sanitaires dience et n'est pas en mesure — c le sait — de prévenir les accidents.

Mais la critique la plus précise que l'on adresse au régime porte sur la séparation des banques de dépôts et des sociétes financières. C'est, d'après l'opinion exprimée par la Commission bancaire en 1936, que la séparation est, en fait, illusoire, et que rien n'empêche qu'une banque ne tombe directement ou indirectement sous le con trôle d'un trust. Et puis, la scission a été operée de telle sorte qu'un dou-ble lien de participation et de crédits a dû se créer entre les établissements contraints au divorce. C'est, dit-on, par ailleurs, que la séparation a rom-pu le circuit du crédit. Des deux parts donc, la réglementation est sujette aux reproches.

En présence de la multiplicité des critiques, s'est-il pas expédient d'en-visager une modification ou un amen-dement sérieux du régime actuel?

Le conférencier recherche les moyens de le... redresser. Il rejette catégori-quement l'extension de l'ingérence étatique. Dès lors, demance-t-il, « faut-il rétablir le régime de liberté complète? Il apparait difficile de faire marche-arrière, et cependant, si le prinspe du contrôle n'est pas attaqué, le prin-La soirée de gala organisée par la C.O.F.A.G., sous le haut patronage du lieutenant général de Krehe et de cipe fondamental de la loi de 1935 est battu en brèche

Parlant au Sénat, la semaine der nière, le ministre des Finances a rom-pu une lance en faveur de la banque mixte, ajoutant qu'il était tout disposé à étudier l'assouplissement de la loi ancaire.

Rappelons que déjà en 1937, com Apres un brillant concert donne par l'orchestre symphonique du Se Corps d'armée, sous la direction du capitaine. Héndrix, le film « Ceux qui veillent » à été présenté à la population eupenoise et remporta un grand succès.

La troupe scoute locale exécuta des chœurs très réussis et chanta « Vers l'Avenir » en allemand. mentant le rapport au Roi, relatif à l'arrêté royal du 22 août 1934 qui jus-tifiait la scission-des banques par cette phrase : « Il est apparu au gouvernement que tant pour protéger l'épargne que pour permettre d'élargir le crédit, l'abandon du type mixte s'indique. Do-rénavant, la Belgique aura, d'une part, établissements financiers acceptant des dépôts et, d'autre part, des organismes industriels comme des trusts et des holdings », M. Chlepner déclarait

 On ne voit vraiment pas pourquoi 'élargissement du crédit exigeait la liquidation de la banque mixte; quant à la protection de l'éparene, elle aurait peut-être exigé certaines limitations et contrôles. Mais on peut se demander s'il y avait vraiment une telle urgence, s'il était utile de décréter brusquement une réforme aussi pro-fonde et une séparation aussi radicale alors qu'il était évident qu'une scission vre Elisabeth, M. Beneckens, président de l'Œuvre provinciale des Familles des Sodats, plusieurs conseillers effective était impossible dans les circonstances de l'époque

Il faut admettre, dit encore Me Hen ry, la survivance d'un contrôle modi-fié, notamment quant aux reviseurs. Pourquoi ne pas confier, comme en Sulsse, cette fonction à des sociétés spécialement organisée, justifiant d'un capital servant de garantie, et comprenant des techniciens hors ligne en matière bancaire?

Elle doit - cette solution - apporter Elle dott — cette solution — apporter des dispositions légales aggravant sérieusement la responsabilité des dirigeants de banque, le sens de cette responsabilité étant un gage psychologique de bonne gestion, dans un système de liberté surveillée, n'étouffant pas l'esprit d'entreprise dans un cadre à la fois trop restreint et artificiel... M. Vertongen, président de la Sec-tion, qui avait présenté le conférencier, a repris la parole à la fin de cet exposé pour se rallier aux conclusions de Me Henry et pour souligner, à son tour, les défauts de la législation ac-

A la Fondation Archéologique de l'U. L. B.

tuelle.

D'autre part, les ouvriers des can-tons se rendant journellement en Alle-magne pour y travailler ont été aver-tis également de cette mesure. Le laisser-passer ne sera doréna-Le mardi 5 mars, à 20 h. 30, à la Cité estudiantine, avenue Paul Hé-Le laisser-passer ne sera doréna-vant plus accordé qu'aux étudiants, aux Belges se rendant en Allemagne pour des raisons majeures ou qui ont introduit une demande à la Chambre ger, 22, M. Charles Delvoye, élève-assistant à l'U. L. B., fera une confé-rence (avec projections lumineuses) intitulée : « Eglises byzantines de Quant aux cartes frontalières délivrées en Allemagne à des sujets alle-mands, celles-ci avaient déjà été ré-duites au strict minimum dès le début

AU "MONITEUR"

MINISTERE DES FINANCES Le « Moniteur » publie le texte de la lo illouant des crédits provisoires à valoir su es budgets de l'exercice 1940, MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

La croix de chevalier de l'Ordre de la Couronne est décernée à M. Tillière, direc-eur au service du couchage, admis à la Un ordre du jour de l'Association des Polices de l'agglomération

bruxelloise L'Association des Polices de l'Agglomération bruxelloise, réunie en assemblée générale, après avoir examiné et discuté la situation créée aux fonctionnaires des services publics par les dispositions des partétés-lois des 27 octobre et 29 décembre 1839, constate que par oan attitude le gouvernement des pleins pouvoirs a rompu les conventions prises par les arrétés royaux des 28 janvier et 28 févier 1935 relatifs à la mobilité des trattements et pensions: constate que l'anolication de ces 1933 relatifs & la mobilité des traitements et pensions; constate que l'application de ces mesures frappe d'une taxe supplémentaire les travailleurs des services publics et estime qu'une action énergique doit être menée sur le terrain national en metiant en œuvre tous les moyens légaux qui sont à sa disposition.

Le texte adopté par la Commission spéciale de la Chambre

pement, une association ou une organisation qui poursuit la destruction de penal soit par la présente loi.

l'indépendance de la Belgique, des li
Art. 3, § 1. — Les jurnitations milibertés constitutionnelles ou des insti-

Tous autres individus qui en font activement partie et ceux qui lui fournissent sciemment un lieu de réunion du tribunal. sont punis d'un emprisonnement d'un à un an et d'une amende de 50

à 1.000 francs. Dans tous les cas d'infraction au présent paragraphe, la confiscation spéciale prévue par l'article 42, 10 du Code pénal est prononcée, même quand la propriété des objets n'apparteint pas au condamné. L'article 9 de la loi du 31 mai 1883 n'est pas applier l'Auditeur militaire, s'il estime qu'il existe des charges suffisantes, cite cable à la confiscation.

en favorisent la constitution ou l'ac-

§ 2. — Est puni d'un emprisonne-ment d'un an à cinq ans et d'une amende de 100 à 10.000 francs, quiconque, même isolément et sans faire partie d'un groupement ou d'une as-sociation quelconque, se livre à une propagande ou à une autre activité visant la destruction de l'independance de la Belgique, des libertés consti-tutionnelles ou des institutions du peuple belge.

§ 3. — Est puni d'un emprisonne ment d'un an à cinq ans et d'une amende de 100 à 10.000 francs, quiconque se livrant à une propagande ou à une autre activité politique, entretient à cette fin, sans l'approbation du gouvernement, des intelligences avec une puissance étrangère, ou avec une organisation étrangère toute autre personne agissant dans l'intérêt ou au nom d'une puissance ou d'une organisation étrangère.

§ 4. — Dans les cas prèvus aux paragraphes 1 à 3, l'interdiction de l'exercice des droits énumérés à l'article 31 du Code pénal ou de certains de ces droits peut être prononcée pour

A la Ligue Nationale du Souvenir

Le Dîner Annuel à cent familles d'anciens combattants

Comme chaque année, la Ligue Na-ionale du Souvenir a offert jeudi soir, dans un restaurant du centre de la ville, un diner confortable à cent familles d'anciens combattants. Le président de la Ligue, le lieute-

nant general chevalier van Strydonck de Burkel, a salué les convives et re-mercié de leur présence les diverses personnalités, parmi lesquelles la prin-cesse Jean de Merode. L'échevin M. Foucart, remplacant le

bourgmestre de Bruxelles, a également pris la parole et loué l'effort constant et méritoire de la Ligue du Souvenir Il est superflu de dire que les invi-tés ont fait le meilleur accueil à ce repas généreux qu'agrémentaient l'aimable petit orchestre de M. Mylord e les excellents clowns Nicador et Jo. Enfin, pour que le souvenir de cette manifestation soit plus vivace encore

au cœur des invités, chacun d'eux es parti nanti d'un colis de lainages e de victuailles.

Comme toujours, la Ligue National

du Souvenir avait bien fait les choses

Une soirée au bénéfice des œuvres féminines tibérales

La section féminine de l'Association libérale de Bruxelles a donné jeudi soir une représentation cinématogra-phique dont les bénéfices étaient destines aux caisses des œuvres patronl'Assistance scolaire, le groupement féminin qui eut spécialement pour but, cette année, de venir en aide aux femmes et aux enfants des mobilisés

Le programme comportait notamment la projection de « L'Irrésistible Mr. Bolle s, dont nos lecteur trouverubrique cinématographique.
Cette soirée, qui a obtenu le plus
vif succès, s'est terminée par un souper deusent.

per dansant.

on reconnaissait, dans l'assistance, le ministre et Mme Paul Hymans; Mmes Robert Catteau, Albert Heyninc, Cooremans, MM. Demets, Ectors, Francq, Catteau, Lippens, Orban, Mmes Philippon-Wiener, baronne Lemonnier, Van Leynsele, baronne Residential monnier, Van Leynseele, baronne Boël Dierckx, etc.

M.Delfosse reçoit une délégation de l'Association professionnelle des transporteurs par route de la province de Liége

M. Delfosse, ministre des Commu-nications, a reçu jeudi une délégation de l'Association professionnelle des Transporteurs par route de la province

Les délégués conduits par M. Wui-dar, et accompagnés de M. Rey, dé-puté, ont exposé au ministre les charges très lourdes qui pèsent actuelle

Beigique

* Jeudi matin, à la premièr hambre de la Cour d'appel de Brelles. devant une très nombreuse ale M. le président Victor Coirbay. Coessive ment, MM. le premier président Victor Coirbay. Consultation de la comment. MM. le premier président de leur métier. El Lichtervelde, le procure général tivement exiguë, ligence, tirée par Lermusiaux, président de Chambre des avoués, ont rappelé mérites du magistrai défunt.

La défense des institutions

nationales of grandia' I

taires permanentes connaissent des tutions du peuple beige, ceux qui les infractions à la présente loi. l'instruction, lorsqu'sta déposée dirigent ou y exercent une fonction guellonque, et ceux qui, sciemment, par un juge d'un des tribunaux de plus de tribunaux de le plus de tribu

du tribunal.

Assisté d'un greffier, il instruit la cause, conformément aux règles de la procédure pénale militaire. Il exerce tous les pouvoirs de la Commission judiciaire; il peut, en outre, procéder à toutes saisies et perquisitions utiles, dans le ressort du Conseil de guerre.

Lorsque l'instruction est complète, l'Auditeur militaire, s'il estime qu'il existe des charges suffisantes, cite l'inculpé devant le Conseil de guerre.

§ 3. — La dé ention provisoire peut avoir lieu pour les délits prévus par la présente loi.

§ 3. — La dé ention provisoire peut avoir lieu pour les délits prévus par la présente loi. Lorsque l'inculpé est détsnu preventivement, en raison d'une infraction a la présente loi, il peut, cinq jours au moins après l'interrogatoire, demander sa mise en liberté provisoire, par re-quête écrite ou verbale adressée au juge chargé de l'instruction. Le juge statue sur la requête dans les 48 heu-

Dans les trois jours de sa notifica-tion, l'Auditeur militaire et le prévenu peuvent interjeter appel de la décision, par déclaration faite au greffe du Conseil de guerre ou de la prison.

Une Conférence de M. Paul CLAUDEL

'Jeanne d'Arc au Bûcher"

Répondant à l'invitation du Pen Club de Belgique et de l'Union de la Pressa théâtrale, le poète Paul Claudel a parlé jeudi. au Palais des Beaux-Arts, de sa « Jeanne d'Arc au Bûcher ». l'oratorio déjà célèbre dont M. Hon-negger a écrit la musique. M. Paul Claudel a dit comment et

dans quel esprit, sur les instances de Mme Ida Rubinstein, il avait résolu de porter à la scène la grande et l'émouvante figure de sainte Jeanne d'Arc, dont il évoqua, dens ce style qui lui est propre, plein de grandeur, de tumulte et de foi, la vie de la petite sainte de Domrémy.

Mme Eve Francis récita ensuite.

comme elle seule peut le faire, en

comme elle seule peut le faire, en marge de toute contrainte et de toute convention, trois des plus enouvants poèmes de Paul Claudel.

poèmes de Paul Claudel.

Le nombreux public a marqui d'une manière particulièrement chalureuse quelle joie il avai! prise à cettemanifestation d'art. à laquelle M. Louis Piérard donna time heureuse pfiace et M. Richard Dupierreux, une imable conclusion.

Chronique Théâtrale

Au Molièr

« LE COUR RIER DE LYON » A LE COUR REER DE LYON Voilà quelques exemples qui mo acNous plaudions nuer la cause du vautrent que pour autant qu'elle dutral,
deville à l'occasi on de l'entree de La ende de l'action du popularie de la la lour le la la lour le la la lour le la la lour le mélodrame. Après nous et re diverti que celle-ci a d
des ex-ravagances de la Môn. Con les dures les beaux le directeur gévette, nous avons conscienceusement; entravée en rien, le se fit-li appelé vette, nous avons consciencieusement néral essaye de pieurer des malheurs de Le surques. Hélas, nous n'avons pas ver Glesener ou Verlar ellera son successions de la conscience de la conscience

la moindre petite larme. Le mélodrame, vraiment, n'er'll plus de notre époque? Passe erore pour quoi lui donne. Un pour « Le Bossu » ou « La To de Nesie » qui ont d'autres attrait Mais l'appel aux sentiments populais par le moyen de situations arbitures et du hien Les Wallons » le moyen de situations arbitates et de personnages à ce point corentionnels ne parvient plus à nous mouvoir. Au fait, tant pis pour nos et que Margot nous pardonne. Fsi elle a pleuré de la noirceur d'ar de Chopard et partagé la doujar de Julie, nous lui donnerons raiso Car Margot est plus sage et plus siple que nous. Et depuit cent an security n'il point depuis cent ans sor œur n'a point

Mais elle n'a pas ssuré seule, par mais ette n'a pas some etter, par ses applaudissemer, le succès de cette reprise. « Le ourrier de Lyon », ce fait-divers trasposé en images d'Epinal, constitu à sa façon l'évoca-

d'Epinal, constitt à sa façon l'evocation d'une époqr'
Ce qui nou etonne aujourd'hui
n'étonnait pou les spectateurs d'autrefois. Et per-être, dans un siècle, le
public sourir-éil aussi des drames que
nous louons ans la salle du Mollère,
hien des gractaient venus chercher
des souvens d'e leur jeunesse. De cette
jeunesse avant la guerre, sentimentale et crule et qui du haut des quatrièmes aleries partageait l'émoi de
Margotà moins que ce ne fut de Ma-

tale et chule et qui du naut des qua-trièmes aleries partageait l'émoi de Margot moins que ce ne fut de Ma-delein ou de Jeanne.
C'er du paradis qu'il faudrait as-sister de telles pièces. Le mélodrame n'esfoint mort puisqu'on lui fit hier soi un si chaleureux accueil et puis-qu'il a scène la tradition ne s'en est part perdue. Il faut voir la pittores composition que M. Rosenberg alise de Choppard, avec sa voix arralliée, sa trogne de brute, ses mouges très lourdes qui pèsent actuelle la lise de Choppard, avec sa voix ment sur les transporteurs par route transport des marchandises.

Le ministre des Communications promis d'examiner cette question a benveillance et en accord avec de collègue des Finances. faud, pour comprendre la force du théâtre et sa durée et la conscience de cœur qui le servent.

Yolande Luppi, Jacqueline Schauten, dont les quinze aus sont pleins de pro-messe. Gaston Varrès, Picolo, Darennes, Royet, autant de comédiens épris de leur métier. Et sur cette scène rela-tivement exiguë, on voit entrer la diligence, tirée par deux chevaux bien vivants. Tort l'amour du théâtre est

Voici le texte du projet que la Com- un terme de 5 à 10 ans, à chrge des II est statué sur l'appei, conformé-mission spéciale de la Chambre a voté condamnés à une peine correction- ment aux dispositions de la ten du jeudi agrès-midi, par 11 voix contre 2 nelle, et à perpétuité ou pour ilx a 20 avril 1874, par la correct du tribus-

t 2 abstentions:

Art 1, § 1. — Sont punis de la réclusion et d'une amende de 100 à

Art 2. — Le chapitre VII et l'a10.000 francs, ceux qui crèent un groupement, une association ou une orraannicebles aux infractions de la réannicebles aux infractions du juge d'instruction aux la
annicebles aux infractions du juge d'instruction aux la
annicebles aux infractions de l'accident du juge d'instruction aux la
annicebles aux infractions de l'accident du juge d'instruction aux la
annicebles aux infractions de l'accident du juge d'instruction aux la
annicebles aux infractions de l'accident du juge d'instruction aux la
annicebles aux infractions de l'accident du juge d'instruction aux la
annicebles aux infractions de l'accident de l'ac requête du prévenu, celui-ci peut

Le conseil de l'incuipe a nossier de Drendre communication l'instruction, lorsque statué est déposée

première instance du ressort du Conseil de guerre.
Ce juge est designe, sur requisition
de l'Auditeur genéral, par le président
du tribunal.
Assisté d'un greffier u (activité)

général ou général-major d'un ma-nel ou deutenant-colonel jor. frappel, qui
Le conseiller à la Cour, avant l'ofprend rang immédiatementeral-major,
ficier avant le grade de ger un terme

est désigne par le Roi po d'un an. Il a un suppléantant doivent Le conseiller et le supple des deux justifier de la connaissarimement à langues nationales, confô juin 1935, l'article 49 de la loi du Mangues en concernant l'empire des

concernant l'emploi des 1 matière judiciaire. 1º4 la pré-Art. 4. — Les dispositions a four de sente loi entrent en vigueur le d'étre su publication. Elles cesseront reté applicables le jour fixe par a vur royal pour la remise de l'armée i pied de paix, sauf en ce qui concerne les infractions commises avant cette

les infractions commises avant cette date.

Art. 5. — La disposition suivante est ajoutée à l'article 49 de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des

la juin 1935 concernant fempioi des langues en matière judiciaire :
§ 4. — Par dérogation au paragraphe 2, le Roi peut nommer un membir civil pour chacune des Chambres de Conseil de guerre. Le membre appelé à faire partie de la Chambre flamande doit justifier de la connais-sance de la langue néerlandaise; le membre appe'é à faire partie de la Chambre française doit justifier ce le connaissance de cette langue.

Autonomie Culturelle et Séparation/

Sulte de la premiere page L'Etat, en ellet, u entretient qu'un seul Institut Supérieus des Beaux-Arts, fixé à Anvers en même temps u'il n'intervient dans la gestion que d'une seule Académie des Beaux-Arts, celle d'Anvers dont, il nomme les professeurs, et qui est soumise à

son inspection. Jamais personne ne s'est plaint que la prédominance flamande, évidente naturelle, de ces établissements dont le destin est intimement lié à la gloire de l'école anversoise de

peinture et aux grands souvenirs qu'elle évoque. Voilà quelques exemples qui mo ié-

pas communication ællera son suecespas communication services and parfait. Main services and parfait. Main services and parfait. Main services are services and parfait. Main services are services and parfait.

ici, que le mieux est souvent l'ennemi du bien. Les Wallons n'ont rien à objecter à la présence d'un Flamand à la direction générale des Beaux-Arts. Au contraire, la présence d'un adjoint wallon, chargé de veiller plus spécialement à leurs intérêts, les irrite et les humilie, parce qu'il eux-mêmes, vis-à-vis des Flamands. dans la situation subordonnée où trouve cet adioint.

Susceptibilité excessive? Peut-être, mais ce serait un manque profond de psychologie de ne pas en tonir compte, d'oublet que nous son mes dans un denaine où le sen timent, les sentiments les plus irritables de tous, œux qui touchent à la race, à la la la culture, jouent le maît rôle. Et nous sa-vons, par explence, — sans tenir compte des pastations qui s'élèvent dès à présent dans leur presse, que, dans d'domaine-là, les Flades points a Wallons.

En réalighous devons bien convenir que lériefs des Flamands ne

venir que le le le la concret, mais dans abstrait. Ce sont d'a griefs purent idéologiques, qui tiennent plus à mois — ces mots qui font tant mal — qu'aux choses, à des pépes simplistes qu'à des réalités. 43 voulons parler du slomme culturelle. gan : atomie culturelle, incompa-tible av de régime unitaire d'un Etat où développent deux cultures distinct expérience a prouvé que l'unité trave en rien cette autonol'unité trave en rien ceat autre les mie de Mais ce que veulent les martisse la réforme du Ministère partisse l'autode l'Action publique, c'est l'autodroit. nomi droit. Cest une accomminative adaptée à l'au'onominative culti Or, de quelque côté qu'on culti la chose. ça, c'est la séparratit c'est sur la séparation, es fin compte, qu'il faudra se pre-Or. de quelque côté qu'os

no Charles BERNARD